

COMPTE-RENDU

Du CONSEIL MUNICIPAL DU 18 NOVEMBRE 2021

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, le dix-huit novembre à 20H à la Mairie, Le Conseil Municipal de la commune de Beauregard étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du neuf novembre, sous la présidence de Sandrine IPPOLITI CHATELARD, 1^{ère} adjointe au maire.

Etaient présents : Sandrine **IPPOLITI-CHATELARD**, Marc **DESIGAUD**, Mickaël **BOUCHARD**, Fabien **PICHON**, Sandrine **REY**, Michel **PUYMARTIN**, Juliette **REYNAUD**, Gilles **HALLER**, **Sébastien SCHAFF**,

Absents pouvoirs : Daniel **DOMPOINT** pouvoir à Sandrine **IPPOLITI-CHATELARD**, Paul **LECOMTE** pouvoir à Sandrine **IPPOLITI-CHATELARD**

Absents : Yann **DABROWSKI**, Carmen **PIOT**, Thibault **PIOT**, Nadine **VIOLLAND**

Secrétaire de séance : Sandrine **REY**

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 OCTOBRE 2021 VALIDE A L'UNANIMITE

DM N° 7 - TRANSFERT DE CREDIT

Madame IPPOLITI-CHATELARD Sandrine, 1^{ère} adjointe, explique qu'en raison des fêtes de fin d'année, la STE BLANCHERE propose à la commune de nouvelles guirlandes, pour la somme d'environ 10 000€. Afin de pouvoir régler ces achats, non prévus au budget primitif, il conviendrait de passer l'écriture comptable suivant :

Ouverture de l'opération 208 Compte 2188 pour : + 10 000€

Diminution de l'opération 194 Compte 21534 pour : - 10 000€

Puis elle explique que la commission de surendettement de la Banque de France, demande à la commune de prévoir d'éteindre une créance non recouvrée de 247.80€, concernant une redevance de cantine.

Il conviendrait de passer l'écriture comptable suivant :

Ouvrir le compte 6542 pour : + 247.80€

Diminuer le compte 6531 pour : - 247.80€

Après avoir entendu l'exposé de la 1^{ère} adjointe, Sandrine IPPOLITI-CHATELARD, le conseil municipal à **l'unanimité**, accepte les transferts de crédit suivants :

Compte 6542 : + 247.80€

Compte 6531 : - 247.80€

Compte 2188 Opération 208 : + 10 000€

Compte 21534 Opération 194 : - 10 000€

TARIF 2022- ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR LES CENTRES AERES TARIF INCHANGE

Madame Sandrine IPPOLITI-CHAPELARD, 1^{ère} adjointe, rappelle la délibération du 15 avril 2021 qui accorde une subvention de 5 € par jour et par enfant pour une durée maximale de 30 jours aux enfants qui fréquentent un centre de vacances et de loisirs.

Elle rappelle que cette subvention est accordée :

- Aux parents domiciliés sur Beauregard
- L'aide est attribuée uniquement pour la fréquentation d'un centre pendant les vacances scolaires
- Elle est octroyée jusqu'à l'âge de 15 ans
- La somme correspondante à la participation communale sera mandatée aux centres de vacances et de loisirs concernés sur présentation d'un justificatif de présence de l'enfant, d'une facture et de l'accord de la mairie délivré aux parents avant le séjour de l'enfant.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- de maintenir la subvention à 5€ par jour et par enfant sur une durée maximale de 30 jours renouvelable par année scolaire.

TARIF 2022- ATTRIBUTION D'UNE BOURSE SPORTIVE ET CULTURELLE – TARIF INCHANGE

Madame Sandrine IPPOLITI-CHATELARD, 1^{ère} adjointe, rappelle la délibération du 18 février 2021 qui accorde une subvention de 50 € par enfant qui bénéficie d'une licence sportive ou culturelle.

Elle précise qu'un complément de 50 € supplémentaire est accordée également par enfant licencié et dont les parents bénéficient de l'allocation rentrée scolaire attribuée par la CAF.

Elle rappelle que cette subvention est accordée aux habitants de Beauregard et à l'ensemble du Personnel Communal.

Mme Sandrine CHATELARD demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le tarif et les conditions d'attribution de cette subvention.

Après avoir écouté l'exposé de Madame Sandrine CHATELARD, le Conseil Municipal **décide à l'unanimité** :

- **de reconduire le versement de 50 €** aux enfants de Beauregard sur présentation en mairie d'une facture acquittée d'une licence sportive ou culturelle.
- que le versement du complément de 50 € soit attribué sur présentation en mairie d'un justificatif de versement de l'allocation rentrée scolaire pour l'enfant licencié.

TARIF 2022- REVISION DES LOCATIONS DES GARAGES COMMUNAUX – TARIFS INCHANGES

Madame Sandrine IPPOLITI-CHATELARD, 1^{ère} adjointe, rappelle aux membres du Conseil Municipal la délibération du 15 avril 2021 relative aux locations des garages communaux.

Elle rappelle le tarif des locations des garages pour l'année 2021 et demande au conseil municipal de se prononcer sur le tarif 2022.

Après avoir entendu l'exposé de Madame Sandrine IPPOLITI-CHATELARD, 1^{ère} adjointe, le Conseil Municipal **décide à l'unanimité** de reconduire le prix des locations sur l'année 2022, de procéder à l'encaissement des loyers trimestriellement à terme à échoir, de mandater Mr le maire pour établir les contrats de location.

1. Garages ECOLE : rue Jules FERRY

- Un garage sur la gauche mesurant 5 mètres par 3,20 mètres (16 m²) au prix de 50 € par mois depuis le 01 juillet 2018, payable au trimestre soit la somme de 150 €
- Un garage sur la droite mesurant 10 mètres par 3,20 mètres (32 m²) au prix de 70 € par mois depuis le 01 juillet 2018, payable au trimestre soit la somme de 210 €

•

2. Garages COMMUNAL : rue Jules FERRY

- Pour les voitures à 40 € par mois par véhicule payable au trimestre soit 120 €
- Pour les motos à 22 € par mois par moto payable au trimestre soit 66 €

•

3. Garages EGLISE : Mr SORNIN à 38,29 € par an

TARIF 2022 - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR UN PIZZAIOLO AMBULANT - TARIF INCHANGE

Madame Sandrine IPPOLITI-CHATELARD, 1^{ère} adjointe, rappelle aux membres du Conseil Municipal la délibération du 02 juillet 2020 relative à l'occupation du domaine public au lieu-dit « impasse F. VILLON » par un pizzaiolo ambulancier

Elle informe que le prix fixé par le conseil municipal est de 300€ par trimestre, soit 100€ par mois.

Après avoir écouté, l'exposé Madame Sandrine IPPOLITI-CHATELARD, 1^{ère} adjointe, le CONSEIL MUNICIPAL **décide à l'unanimité** :

- De reconduire le prix à 300€ par trimestre, soit 100€ par mois, le prix de la redevance d'occupation du domaine public pour le pizzaiolo ambulancier

TARIF 2022 - REVISION DES TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE D'ACTIVITES A L'ASSOCIATION MATIAOLI – prix inchangé

Madame Sandrine IPPOLITI-CHATELARD, 1^{ère} adjointe, rappelle aux membres du Conseil Municipal la délibération du 15 avril 2021 qui met à disposition la salle d'activités à l'association MATIAOLI pour une dispense de cours de Tai Chi à raison d'une fois par semaine le mardi de 9 heures à 12 heures.

Elle rappelle le montant fixé à 100 € par mois, payable au trimestre soit la somme de 300€, pour une utilisation de la salle d'activités, un fois par semaine, le mardi de 9 heures à 12 heures.

Le conseil municipal, après en avoir **délibéré à l'unanimité** :

- **DECIDE** de reconduire le prix de 100 € la location par mois, payable au trimestre soit la somme de 300€, pour une utilisation de la salle d'activités à raison d'une fois par semaine, le mardi de 9 heures à 12 heures.

- **PRECISE** que la commune se réserve le droit d'annuler un cours par raison d'occupation de la salle d'activités, sans modification du coût de location mensuel.
- **MANDATE** Mr le maire pour reconduire le contrat de location de la salle d'activités.

TARIF 2022 - REVISION DES TARIFS DE LOCATION DE SALLE POLYVALENTE A L'ASSOCIATION ARES BOXING

Madame Sandrine IPPOLITI-CHATELARD, 1^{ère} adjointe, rappelle aux membres du Conseil Municipal la délibération du 15 avril 2021, qui met à disposition la salle polyvalente à l'association ARES BOXING pour une dispense de cours de boxe deux fois par semaine le mardi de 10 heures à 11 heures et le mercredi de 19 heures à 21 heures.

Elle rappelle que le conseil municipal a fixé cette location à 130 € par mois, payable par d'avance et par trimestre, pour une utilisation de la salle polyvalente, deux fois par semaine, le mardi de 10 heures à 11 heures et le mercredi de 19 heures à 21 heures.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DECIDE** de reconduire le prix de **130 € la location par mois**, payable d'avance et par trimestre, pour une utilisation de la salle polyvalente à raison deux fois par semaine, le mardi de 10 heures à 11 heures et le mercredi de 19 heures à 21 heures.
- **PRECISE** que la commune se réserve le droit d'annuler un cours par raison d'occupation de la salle polyvalente, sans modification du coût de location mensuel.
- **MANDATE** Mr le maire à reconduire le contrat de location de la salle polyvalente.

QUESTIONS DIVERSES :

Juliette REYNAUD fait part des doléances de l'école :

- Réparation du panneau de Basket – réponse : en cours de traitement
- Demande d'un traçage au sol d'un circuit pour circuler avec les vélos – réponse : à étudier
- Changement du tableau d'affichage - réponse : en cours de traitement
- Porte dans le hall carreau fendu – réponse : à voir
- Rajout de 2 portes coulissantes – réponse : à étudier
- Rappel Kermesse le 14/12/2021 à 18h30 dans la salle polyvalente

Secrétaire de séance :

Sandrine REY